ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Alès Nîmes

Question orale n° 1265

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de suppression du rebroussement de Courbessac. Ce rebroussement passe par la construction d'un viaduc dont les financements sont assurés du fait notamment de son inscription au contrat de plan État-région et dont la déclaration d'utilité publique est toujours valable. Le rebroussement est nécessaire car il fera gagner aux usagers de la ligne Alès-Nîmes (dont le taux de fréquentation est en hausse constante : +17 % par an) de précieuses minutes mais aussi parce qu'il supprimera une manoeuvre du train qui est particulièrement dangereuse. Ce projet rencontre le soutien des élus, des syndicats de cheminots et des usagers. Malheureusement, la ville de Nîmes s'oppose à ce projet pour des raisons qui échappent au bon sens d'une politique harmonieuse et efficiente d'aménagement et de développement du territoire. Aussi, il souhaite savoir quand sera prise la décision finale.

Données clés

Auteur : M. Max Roustan
Circonscription : Gard (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1265
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6146
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 juin 2005
Question retirée le : 4 octobre 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)